



Élection professionnelle du 27 au 30 juin 2023 |
CSA spécial académique de l'académie de la Martinique

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Du 27 au 30 juin 2023,
**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX**
avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Première fédération syndicale de l'éducation nationale, confortée dans sa position majoritaire par le récent scrutin de décembre 2022, la FSU tire sa force de son engagement à défendre les droits des personnels et un projet ambitieux pour l'école publique.

L'enjeu du vote FSU, puisqu'il s'agit pour vous de revoter en ce mois de juin 2023, est donc d'importance.

Il doit permettre de désigner vos représentant-es au sein du **comité social d'administration spécial académique**,

compétent pour les questions qui concernent l'organisation et le fonctionnement des services académiques (rectorat et DSDEN).

Le vote FSU doit donc vous permettre de faire entendre votre voix haut et fort !

Il doit vous permettre de faire entendre vos revendications !

Benoît Teste
Secrétaire général
de la FSU





Sur le terrain, dans les services...

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations avec les personnels, comme c'est le cas pour la lutte unitaire contre la réforme Macron des retraites et porte les revendications dans toutes les instances.

Première fédération syndicale de l'éducation nationale, la FSU revendique et mobilise.

Si elle est force de proposition et négocie dans l'intérêt des agent-es, elle refuse toute cogestion avec les directions. Elle défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires ou non, et la qualité du service public d'éducation ainsi que de la jeunesse et des sports.

Pour nous, il n'y a pas de « petits » combats.

UN REVOTE EN JUIN 2023, POURQUOI ? ET POUR QUOI FAIRE ?



Je
vote



F.S.U.

L'incapacité de la solution technique retenue pour le vote électronique général de décembre 2022 – pour composer le CSA spécial compétent dans le champs des services académiques **de votre académie** (rectorat, DSDEN, services régionaux dont Jeunesse et sports, services interacadémiques, circonscriptions d'IEN, centres médico-scolaires...) – **a fait que la direction ministérielle** a pris la décision de réorganiser une élection en ce mois de juin 2023. **Vous êtes donc appelé-es à revoter pour y désigner vos représentant-es.**

Avec la FSU, pour gagner !

SALAIRES

La forte inflation du moment combinée aux trop faibles augmentations de la valeur du point d'indice* servant de base au salaire des fonctionnaires et contractuel-les provoque une très forte dégradation de notre pouvoir d'achat. Ce qui fait que les personnels de l'éducation nationale et de Jeunesse et sports sont très mal payé-es – et donc mal reconnu-es pour leurs missions et métiers.

Cela doit cesser ! Exiger un traitement minimum fonction publique pour toutes et tous à 1850 euros nets, exiger une revalorisation générale par l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que par la reconstruction des grilles de salaires est d'une urgence absolue !

A fortiori dans ce contexte de « smicardisation » des grilles actuelles de rémunérations : en catégorie C, 8 échelons (sur 11) du premier grade sont au niveau de l'indice 361 ; 3 pour la classe normale en B et l'écart se réduit considérablement avec les débuts de carrière en catégorie A.

Avec la FSU, exigez la revalorisation générale des salaires et des carrières, pour toutes et tous !

*3,5% au 1^{er} juillet 2022 et 1,5% au 1^{er} juillet 2023



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

EMPLOIS

Le schéma ministériel des emplois des services pour la rentrée 2023 était tellement inadapté – ce que nous n'avons eu de cesse de dénoncer dès le CT ministériel EN du 13 décembre dernier – qu'il a été « revu » par la direction ministérielle.

Dans le périmètre Jeunesse et sports, les personnels ont pâti des réformes et des suppressions de postes successives. La FSU a obtenu la réouverture de certains concours et une augmentation du nombre de postes offerts.

Pour faire face aux charges nouvelles et au sous encadrement, des créations d'emplois administratifs et ITRF ont eu lieu dans certaines académies y compris en services académiques. Mise en œuvre de mesures RH ou de dispositifs de proximité, accompagnement de RenoIRH ou bien du déploiement d'Op@le, ces renforts montrent bien la pénurie existante dans nos services, pour bon nombre de missions, dans toutes les filières professionnelles.

Nous n'avons pas renoncé ni ne renoncerons à exiger les créations d'emplois nécessaires pour améliorer le fonctionnement des services et les conditions de travail des personnels qui y exercent ! **Avec la FSU, exigez ces créations d'emplois !**

MÉTIERS

Pour redonner du sens aux métiers que nous exerçons toutes et tous et qui concourent tous au fonctionnement de l'éducation nationale, au service des élèves, mais aussi au service des sportifs et des autres usagers, nous devons gagner une réelle reconnaissance de nos missions. **Si le plan de requalification de la filière administrative** a le mérite d'exister, il est trop limité et ses mesures ne sont pas accessibles à l'ensemble des personnels concerné-es. **Avec la FSU, il faut gagner un plan global de requalification et de promotion pour toutes et tous**, avec des critères objectifs, sans mise en œuvre opaque au service de clientélismes locaux ! **Pas d'éducation nationale sans les personnels des services reconnus pour leur engagement !**

GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Pour la FSU, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une urgence sociale et doit devenir rapidement une réalité salariale. Les militant-es de la FSU s'engagent à poursuivre et renforcer leurs actions pour supprimer cette injustice sociale notamment par l'éradication des écarts de salaires et de carrières.



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Nos services publics n'échappent pas aux violences sexistes et sexuelles. L'employeur a la responsabilité d'en protéger les personnels. La FSU a obtenu que des référent-es soient désigné-es dans les instances et puisse y obliger l'employeur public à agir, renforcer la prévention et accompagner les victimes. Les militant-es de la FSU portent ce combat au quotidien.



CSA

Comité Social d'Administration

Règles statutaires, mobilités et déroulement de carrière, orientations des politiques indemnitaires, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, protection sociale complémentaire, organisation et fonctionnement des services et des établissements, gestion prévisionnelle des effectifs et des postes... les sujets abordés en CSA nécessitent de pouvoir disposer de représentant-es disponibles et expert-es.

Pour le CSA SA des services, faites le choix des candidat-es FSU !

FS-SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Si les compétences de la nouvelle formation spécialisée SSCT sont réduites par rapport au CHSCT, notre détermination à agir reste intacte. Pour la FSU, les questions des conditions de travail, de la démocratie au travail, du sens de nos métiers et du service public demeurent centrales. La FSU continuera à défendre et faire vivre les droits des personnels en matière de santé et sécurité au travail.

Pour accéder au portail élection :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Les différentes étapes du vote :

- 1 J'active mon compte électeur
- 2 J'utilise le portail élections
- 3 Je demande la création de mon code de vote
- 4 Je vote

Pour nous contacter :

→ **Le SNASUB-FSU** : snasub.fsu.martinique@snasub.fr

- Nadine VALBON : nadine.valbon@ac-martinique.fr - 06 96 40 69 86
- Niel LAVIOLETTE : niel.laviolette@ac-martinique.fr
- Sylvie OUKA : sylvie.ouka@ac-martinique.fr

→ **La FSU** : fsu972@fsu.fr

- Serge BACLET : serge.baclet@ac-martinique.fr

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Élection au Comité social d'administration spécial académique (CSA SA) de l'académie de MARTINIQUE

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

7 titulaires – 7 suppléants (11 femmes – 3 hommes)

1 – M. Niel LAVIOLETTE

ADJAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

3 – M. Michel LONIS

AGENT CONTRACTUEL

Rectorat – Schoelcher (972)

5 – Mme Félicienne TESOR

SAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

7 – Mme Jill BOUTRIN

ADJAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

9 – Mme Cindy LIBOS

ADJAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

11 – Mme Judicaelle RENEL

ATEE

Rectorat – Schoelcher (972)

13 – Mme Claude BEROL

AGENTE CONTRACTUELLE

Rectorat – Schoelcher (972)

2 – Mme Nathalie MAFOULA

SAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

4 – Mme Marie-Thérèse EGUIENTA

AGENTE CONTRACTUELLE

Rectorat – Schoelcher (972)

6 – M. Jean-Michel NAL

AGENT CONTRACTUEL

Rectorat – Schoelcher (972)

8 – Mme Claudine CARDON

AGENTE CONTRACTUELLE

Rectorat – Schoelcher (972)

10 – Mme Djénéba EUDARIC

ADJAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

12 – Mme Anne-Lise DESCHAMPS

ADJAENES

Rectorat – Schoelcher (972)

14 – Mme Marie-Christine PRAJET

SAENES

Rectorat – Schoelcher (972)